

**AVIS D'OUVERTURE
DU CONCOURS**

**DE PSYCHOLOGUE TERRITORIAL
DE CLASSE NORMALE**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée organise, au titre de l'année 2023, un concours sur titres pour le recrutement de **psychologue territorial de classe normale**, pour le compte des départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée, des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine, du Morbihan, du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CE CONCOURS :

NOMBRE DE POSTES A POURVOIR : 50 postes.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Posséder la nationalité française ou celle de l'un des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- Jouir de ses droits civiques dans l'Etat dont il est ressortissant,
- N'avoir subi aucune condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont il est ressortissant,
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

CONDITIONS D'ACCES :

- **SOIT** de la licence et de la maîtrise (master I) en psychologie ET **en outre :**

- d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (master II) en psychologie,
- **ou** d'un diplôme d'études approfondies (master II) en psychologie comportant un stage professionnel,
- **ou** de l'un des diplômes dont la liste figure ci-dessous :

1. Diplôme de psychopathologie de l'université d'Aix-Marseille, puis de l'université Aix-Marseille-I.
2. Diplôme de psychopathologie de l'université de Besançon.
3. Diplôme d'études psychologiques et psychosociales, option psychopathologie, de l'université de Bordeaux, puis de l'université Bordeaux-III, puis de l'université Bordeaux-II.

4. Diplôme de psychologie pratique, option psychopathologie ou option psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Clermont-Ferrand, puis de l'université Clermont-Ferrand-II.
5. Diplôme de psychopathologie de l'université de Dijon.
6. Diplôme de psychopathologie de l'université de Grenoble, puis de l'université Grenoble-II.
7. Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université Lille-III.
8. Diplôme de psychologie pratique, option psychopathologie ou option psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Lyon, puis de l'université Lyon-II.
9. Diplôme de psychopathologie et de psychologie appliquée de l'université de Montpellier, puis de l'université Montpellier-III.
10. Diplôme de psychologie pathologique de l'université de Nancy, puis de l'université Nancy-II.
11. Diplôme de psychologie pathologique de l'institut de psychologie de l'université de Paris.
12. Diplôme de psychopédagogie spéciale de l'institut de psychologie de l'université de Paris.
13. Diplôme de psychologie de l'université Paris-V.
14. Diplôme de psychologue clinicien de l'université Paris-VII.
15. Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université Paris-X.
16. Diplôme de psychopathologie de l'université de Rennes, puis de l'université Rennes-II.
17. Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université de Strasbourg, puis de l'université Strasbourg-I.
18. Diplôme de psychopathologie de l'université de Toulouse, puis de l'université Toulouse-II.
19. Diplôme de psychologue praticien délivré jusqu'au 31 décembre 1969 par l'Institut catholique de Paris.
20. Diplôme de psychopathologie clinique délivré depuis le 1er janvier 1970 par l'Institut catholique de Paris.

- **SOIT** de diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes précités,
- **SOIT** du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers,
- **SOIT** du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris,
- **SOIT** du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue.

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS :

En vue de l'épreuve orale d'admission, chaque candidat constitue et transmet, lors de son inscription, une fiche individuelle de renseignements annexée au dossier d'inscription, au service gestionnaire du concours au plus tard le **3 novembre 2022**.

La fiche n'est pas notée. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

CANDIDATS TITULAIRES D'UN DOCTORAT :

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L.412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. Une rubrique est prévue à cet effet sur la fiche individuelle de renseignements. Pour présenter cette épreuve adaptée, les candidats transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours.

PREINSCRIPTION EN LIGNE :

La période d'inscription est fixée **du 20 septembre au 26 octobre 2022**, sur internet en utilisant le portail national des concours et examens professionnels gérés par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et accessible via l'adresse : www.concours-territorial.fr.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par internet directement, il conviendra de contacter le service Concours et examens du Centre de Gestion, pour convenir d'un rendez-vous. Le service Concours et examens mettra alors à disposition du candidat, dans les locaux du Centre de Gestion, un ordinateur, un point d'accès gratuit à internet et une imprimante.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION :

A l'issue de la préinscription, un formulaire d'inscription est automatiquement généré. Les candidats devront imprimer ce dossier d'inscription, le compléter, le signer et le transmettre par voie postale à l'adresse du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Vendée (65 rue Kepler, CS 60239, 85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX), au plus tard le **3 novembre 2022** (le cachet de la poste faisant foi), ou jusqu'à 17 H 30 en cas de dépôt sur place.

Ces préinscriptions ne seront considérées comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Vendée, du dossier imprimé à l'issue de la préinscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

Tous les dossiers postés ou déposés après le 3 novembre 2022, insuffisamment affranchis, transmis par messagerie électronique, photocopiés ou recopiés seront refusés. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard ...) entraînera un refus d'admission à concourir.

Les dossiers incomplets et déposés avant le 3 novembre 2022 devront être complétés avant le début de la première épreuve.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne en situation de handicap, souhaitant bénéficier des aménagements prévus par la réglementation doit en faire la demande et doit produire un certificat médical délivré par un médecin agréé qui ne peut pas être le médecin traitant du candidat.

Le service concours adressera la liste des médecins agréés du département du candidat, ainsi que le certificat médical type à compléter par le médecin agréé.

Ce certificat médical, établi **moins de 6 mois** avant le déroulement des épreuves, mentionnera la nature des aides humaines et techniques ainsi que les aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Les aides et aménagements sollicités sont mis en œuvre par l'autorité organisatrice sous réserve que les charges afférentes ne soient disproportionnées au regard des moyens, notamment matériels et humains, dont elle dispose.

La **date limite d'envoi du certificat médical** établi par le médecin agréé est fixée **au 12 décembre 2022**.

DATE ET LIEU DES EPREUVES :

L'épreuve orale se déroulera à compter du 23 janvier 2023* :

- **à la Maison des Communes - 65 rue Kepler à LA ROCHE SUR YON*.**

* Le Centre de Gestion se réserve la possibilité de modifier les dates et lieux des épreuves en cas de besoin.

Centre de Gestion de la Vendée
65 rue Kepler
C.S. 60239
85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX
www.maisondescommunes85.fr

⇒ Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H 30 et de 14 H à 17 H 30